



Licenciement cession d'entreprise

Par **canou**, le **19/09/2008** à **16:33**

quand une entreprise est en liquidation et passe en cession il y a des licenciement et des personnes reprise.pour les personnes reprise est-il possible de refuser de plus quand se n'est pas le meme poste de travail que risque t'il,il passe en licenciement ou alors obliger de demissionner ou rupture de contrat

Par **coolover**, le **19/09/2008** à **17:12**

bonjour canou.

Le principe est que lors de la cession d'une entreprise, c'est le même contrat de travail qui se poursuit (Article L122-12 ancien, code du travail), aux mêmes conditions.

Semble, tout employeur peut toujours t'imposer de nouvelles tâches qui correspondent à la même qualification professionnelle.

Tout dépend donc de ces nouvelles fonctions : soient elles correspondent à la même qualification professionnelle, auquel cas le salarié est tenu de les accepter, soit cela correspond à une autre qualification professionnelle et le salarié peut les refuser.